

Table des matières

1	Le Grand Paris Express se débloque, la liaison Paris-Orly est lancée.....	2
2	Comment Boulogne-Billancourt profite du Grand Paris Express.....	3
3	Comment Bercy veut faire encore plus d'économies	4
4	Simplification pour les PME: les commissaires aux comptes craignent de perdre deux tiers de leurs mandats	5
5	Les arrière-cuisines de la « start-up nation »	6
6	L'emploi repart, les arrêts maladie s'envolent	9
7	Air France, Vinci, PSA : face à la croissance, les salariés exigent des augmentations	10
8	A la SNCF, tous les éléments sont réunis pour un conflit dur	12
9	Les agriculteurs se mobilisent à trois jours du Salon de l'Agriculture	13
10	Formation professionnelle : un projet d'accord peu ambitieux.....	14
11	La formation professionnelle, "véritable trappe à inégalités professionnelles"	16
12	Immigration : les contre-propositions des élus LR.....	21
13	Loi asile et immigration : la gauche s'insurge et se prépare à riposter	22
14	Laurent Wauquiez assume sa « parole libre » et tente d'éteindre l'incendie	23
15	Les Européens face à la menace fiscale américaine	24

Bonne lecture et au vendredi 8h30 // 10h à l'Orée.

Jack CHOPIN-FERRIER

+336 60 83 94 78

::: ILE-DE-FRANCE

LES ECHOS – 21/02/2018

1 Le Grand Paris Express se débloque, la liaison Paris-Orly est lancée

GRAND PARIS

Vinci et Spie Batignolles ont remporté un contrat de 400 millions d'euros pour une partie du tunnel de la ligne 14 du métro.

Eiffage a le chantier phare de la ligne 16 pour 1,8 milliard d'euros.

Myriam Chauvot
mchauvot@lesechos.fr

Le Grand Paris Express est certes révisé, mais toutes les décisions ne sont pas gelées pour autant. En perspective des Jeux Olympiques de Paris en 2024, la RATP et la Société du Grand Paris ont annoncé deux contrats très attendus. Le forage de la liaison rapide entre Paris et l'aéroport d'Orly, tout d'abord, fait l'objet d'un traitement... express. « La RATP a retenu l'offre de Vinci Construction allié à Spie Batignolles pour la réalisation d'un lot de la

future ligne 14 Sud, qui reliera la station Olympiades (13^e arrondissement de Paris) à l'aéroport d'Orly », a annoncé mardi matin Vinci. Soit un contrat de 400 millions d'euros hors taxes. Ce prolongement sud de la ligne 14 « bénéficiera à plus de 260.000 habitants de Paris, du Val-de-Marne et de l'Essonne, précise Vinci. Cette ligne offrira des correspondances avec la ligne 7 du métro, le RER C, le tramway 7 et avec les lignes 15 Sud et 18 du Grand Paris Express ».

Le lot remporté ne constitue qu'un des tronçons de la ligne 14 Sud. Le consortium composé de Vinci et Spie Batignolles, dont le mandataire est Dodin Campenon Bernard (une filiale de Vinci), sera chargé, pour ce lot, de forer 4,6 kilomètres de tunnel à partir de la future gare de Maison Blanche dans le 13^e arrondissement parisien et de construire la nouvelle gare Kremlin Bicêtre Hôpital ainsi que cinq puits de ventilation.

Gros lot pour Eiffage

Vinci Construction et Spie Batignolles réalisent déjà en consortium plusieurs tronçons de prolongement des lignes 4, 12, et 14 du métro parisien et deux tronçons de la

« Ce gigantesque chantier [...] nécessitera l'utilisation de six tunneliers. Il mobilisera plus de 1.500 personnes en période de pointe. »

EIFFAGE

future ligne 15 Sud du Grand Paris Express, dont un de 926 millions d'euros.

Mais l'annonce phare a été, en fin de journée, celle de la Société du Grand Paris qui a (enfin) désigné le vainqueur du plus gros contrat du Grand Paris Express. Confirmant les informations données par Les « Echos » en janvier, ce chantier de 1,84 milliard d'euros, qui constitue le premier tronçon de la future ligne 16, revient à Eiffage allié à NGE (via sa filiale ferroviaire TSO). Eiffage (1,71 milliard d'euros de part en propre), a battu un consortium Vinci-Bouygues constitué pour l'occasion. La victoire n'en est que plus belle pour le groupe dirigé par Benoit de Ruffray, qui va donc créer cinq gares et forer 19 kilomètres de tunnel de Saint-Denis Pleyel (au nord de Paris) jusqu'au centre de maintenance d'Aulnay en passant par Le Bourget. Or c'est au Bourget que seront logés les médias durant les Jeux Olympiques. Prioritaire, cet autre chantier passe donc lui aussi en express et pour être prêt en 2024. « Ce gigantesque chantier [...] nécessitera l'utilisation de six tunneliers, souligne Eiffage. Il mobilisera plus de 1.500 personnes en période de pointe. » ■



Ce prolongement sud de la ligne 14 bénéficiera à plus de 260.000 habitants de Paris, du Val-de-Marne et de l'Essonne.

Myriam Chauvot

LES ECHOS – 21/02/2018

2 Comment Boulogne-Billancourt profite du Grand Paris Express



L'Etat et la collectivité veulent faire de la commande publique un levier d'insertion. Le futur réseau de transport public offre des opportunités en matière d'emploi.

Des affiches, des prospectus et un stand au forum de l'emploi le 15 février. Le Grand Paris Express a beau être le « chantier du siècle », il faut parfois remuer ciel et terre pour trouver des bras. A Boulogne-Billancourt, l'agence intercommunale Seine-Ouest entreprise et emploi (SOEE) tente de sensibiliser les publics éloignés de l'emploi à ce gisement.

Le Code des marchés publics leur réserve en effet un volume d'heures dites « d'insertion ». La Société du Grand Paris (SGP) a signé avec les collectivités une charte fixant un quota d'heures pour chaque marché situé sur leur territoire. A Boulogne, pour la ligne 15, 210.000 heures, soit l'équivalent de 300 postes, ont été fléchées localement pour les jeunes, les bénéficiaires du RSA ou les chômeurs de longue durée. « *Nous avons 12.000 entreprises, il est normal d'aider les PME et de soutenir nos jeunes* », estime Pierre-Christophe Baguet, le président de l'intercommunalité.

Tunnelier, un métier recherché

Bouygues et ses partenaires, attributaires du lot, attendent de SOEE et de Pôle emploi une aide pour recruter ces profils atypiques, que ce soit en embauche directe, via la [sous-traitance](#) ou la mise à disposition par une entreprise d'insertion. La liste est précise : il faut 5 personnes pour bâtir les parois moulées, 18 « hommes trafics » pour assurer la circulation, 8 opérateurs tunneliers... Ils seront formés durant 140 heures, ou plus pour les tunneliers, métier recherché. « *L'opération est intéressante pour les entreprises dont les salariés sont formés à moindre coût* », argue Christine Boulos, directrice du SOEE. L'agence veille à l'accompagnement social de ces salariés fragiles et au « calibrage » des postes. Mais à Boulogne-Billancourt, les ouvriers sont peu nombreux et les chantiers de construction déjà multiples. Trouver des petites mains dans le BTP s'annonce ardu. « *Il faut démystifier : l'état d'esprit a changé, on peut faire de beaux parcours en étant motivé et ponctuel* », précise Jacques Laffont, le « facilitateur » du SOEE, chargé du lien avec les entreprises.

Concilier rapidité d'exécution, prouesse technologique, et retombées locales : c'est l'ambitieux défi de ces clauses d'insertion, glissées dans des marchés de plus en plus concurrentiels et complexes. Comme la SGP, d'autres acheteurs franciliens se lancent dans la bataille. La loi interdit de spécifier la préférence locale, mais s'assouplit dans le cadre de l'insertion. Elle impose aux collectivités déboursant plus de 100 millions d'euros par an un schéma d'achat « socialement responsable ». « *25 % des marchés doivent intégrer une disposition sociale à l'horizon 2020* », rappelle Jean-François Legaret, le président du GIP [Maximilien](#), qui accompagne sa centaine de collectivités membres dans leurs marchés.

Sur le site de Maximilien, 8 % des 7.000 marchés publiés sont « clausés ». « *Le chiffre progresse, certaines collectivités jouent vraiment le jeu. Historiquement, ce sont les marchés de travaux qui en avaient le plus, mais cela se diversifie* », constate Raphaële Voss, chargée du dossier. Le GIP Maximilien, chargé par l'Etat d'une mission d'accompagnement, vient de lancer un observatoire. Il permettra de mesurer l'activité des acheteurs et de répertorier la présence des entreprises d'insertion sur un territoire. « *Nous devons marteler aux acheteurs que l'économie sociale et solidaire n'est pas plus cher, et dire à ces acteurs qu'ils doivent répondre à des marchés publics, ce que peu font* », note Sandrine Bousquet, directrice adjointe de Maximilien. Reste ensuite à suivre l'exécution. Une autre bataille...

Laurence Albert

LE FIGARO – 21/02/2018**3 Comment Bercy veut faire encore plus d'économies**

Dans son viseur, 1,5 milliard d'euros de dispositifs fiscaux et plus d'un millier de postes de fonctionnaires.

Les grands oraux des ministres portant sur leurs plans de réformes et d'économies ont commencé en Conseil des ministres. Chaque semaine, un ou deux membres du gouvernement doivent faire le point face au président de la République et au premier ministre dans le cadre du plan action publique 2022. Une manière pour Emmanuel Macron de «mettre un peu de pression dans le système», explique-t-on à Bercy. Les premières décisions seront présentées début avril, lors du deuxième «comité interministériel pour la transformation publique».

Officiellement, trois objectifs sont poursuivis, explique-t-on au sein du gouvernement: «qualité des services publics, modification des conditions de travail des agents, maîtrise de la dépense publique». Ce dernier point est crucial pour faire fondre le déficit durant la deuxième moitié du quinquennat. Action publique 2022 doit dégager 4,5 milliards d'euros d'économies par an à partir de 2020, est-il indiqué dans les documents budgétaires publiés en septembre dernier.

Mercredi, c'est donc au tour du duo de Bercy, le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, et celui de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, de passer au tableau - après la ministre de la Culture, Françoise Nyssen, la semaine dernière. Bruno Le Maire devrait notamment présenter environ 1,5 milliard d'euros d'économies, alimentées par des suppressions de dispositifs fiscaux sectoriels bénéficiant aux entreprises. Un objectif d'ailleurs revu à la baisse, les premiers chiffres évoquant des montants deux fois plus élevés. Ces économies serviraient à financer la baisse du forfait social qui sera inscrite dans le projet de loi Pacte que le ministre présentera en avril.

Gérald Darmanin devrait pour sa part exposer à ses collègues du gouvernement une réforme de la comptabilité publique. Le sujet est aussi technique que prometteur en matière d'économies.

Supprimer un «doublon»

Il s'agit de supprimer, comme l'appelle désormais Bercy, un «doublon» dans la procédure de paiement des plus grandes collectivités locales. Aujourd'hui, celui qui décide une dépense au sein d'une collectivité, l'ordonnateur, n'est pas celui qui la paye effectivement, le comptable public, un fonctionnaire d'État très indépendant. La réforme consisterait à internaliser la fonction comptable dans les collectivités de taille importante.

Cette simplification permettrait de supprimer plus d'un millier de postes de fonctionnaires, avait indiqué en février 2017 un très haut cadre de la Direction générale des finances publiques (DGFiP), en marge du lancement d'une expérimentation sur ce sujet à Lons-le-Saulnier (Jura). La fin du «doublon» n'est pas une idée nouvelle. L'Académie des sciences comptables et financières, notamment, avait formulé des recommandations en ce sens en novembre 2016.

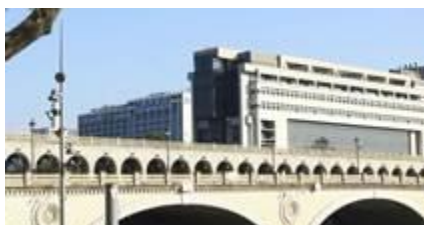
Le schéma actuel, hérité de l'Ancien Régime, a été établi au XIXe siècle pour prévenir les risques de détournements de fonds. «Mais, aujourd'hui, le sens de l'histoire est de responsabiliser l'agent qui commande la dépense et non plus de contrôler systématiquement le bien-fondé du moindre euro à déboursier», explique Martin Collet, professeur de droit public à l'université Panthéon-Assas. De surcroît, le contrôle porte de plus en plus en amont sur les appels d'offres publics, rendant moins problématique le règlement de la dépense en elle-même.

D'ailleurs, tout est déjà fait pour diminuer le rôle de contrôle des comptables publics. Les seuils à partir desquels les dépenses des collectivités sont contrôlées sont ainsi régulièrement relevés. Anne Guyot-Welke, porte-parole de Solidaire-finances publiques, l'explique sur le ton du regret: «Le champ de la mission contrôle se réduit progressivement, ce qui permet ensuite de vider les services comptables de leurs agents.»

Guillaume Guichard et Anne de Guigné

L'OPINION – 21/02/2018

4 Simplification pour les PME: les commissaires aux comptes craignent de perdre deux tiers de leurs mandats



L'inspection générale des finances rendra son rapport sur les seuils de désignation des commissaires aux comptes la semaine prochaine.

La future loi Pacte pourrait relever le niveau des seuils déclenchant l'obligation de certification des résultats des PME par les experts du chiffre.

La ministre de la Justice, Nicole Belloubet, et le ministre de l'Economie et des Finances, Bruno Le Maire, ont lancé en novembre une mission auprès de l'inspection générale des finances pour évaluer la pertinence de la présence des commissaires aux comptes dans les PME. Ces derniers craignent un relèvement des seuils au niveau européen qui déboucherait sur une perte de 150 000 mandats sur un total de 220 000. Comme alternative, les experts-comptables proposent un audit allégé pour les petites entreprises.

Les commissaires aux comptes sont inquiets. La semaine prochaine, l'inspection générale des finances (IGF) rendra au ministre de l'Economie et des Finances, Bruno Le Maire, ainsi qu'à la garde des Sceaux, Nicole Belloubet, un rapport sur les seuils légaux de déclenchement de la désignation d'un commissaire aux comptes (CAC) au sein d'une entreprise. Un an et demi après l'entrée en vigueur de la réforme européenne de l'audit, le gouvernement est bien décidé à revoir le cadre français des obligations de contrôle, bien plus strict que la norme de l'UE. Fin novembre, la garde des Sceaux a prévenu les commissaires aux comptes, lors de leurs assises, qu'elle ne saurait se satisfaire d'une « position défensive qui s'en tiendrait au simple statu quo ». Des assouplissements sont attendus dans [la loi sur les entreprises \(Pacte\) qui sera présentée en avril par Bruno Le Maire](#).

Les seuils de déclenchement sont particulièrement bas en France. Ils dépendent du statut juridique de l'entreprise. Les SARL sont obligées de faire certifier leurs comptes dès lors qu'elles cochent deux des trois cases suivantes : un chiffre d'affaires supérieur à 3,1 millions d'euros, un total de bilan de 1,5

million d'euros et/ou plus de 50 salariés. Pour les SAS, le seuil est même de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires, 1 million d'euros de bilan et 20 salariés seulement. Quant aux sociétés anonymes (SA), c'est pire : elles ont obligation de faire certifier leurs comptes dès leur création. Les règles européennes n'exigent pourtant une certification des comptes qu'au-delà de 8 millions d'euros de chiffre d'affaires, 4 millions d'euros de total de bilan et/ou 50 salariés.

Manque à gagner. Si elles étaient appliquées telles quelles en France, Jean-Luc Flabeau, président du syndicat ECF (experts-comptables et commissaires aux comptes de France), estime que les 13 500 commissaires aux comptes français pourraient perdre 150 000 mandats, sur un total de 220 000 aujourd'hui (-68 %, associations et établissements publics inclus). Un chiffre confirmé par la CPME, qui ajoute que le coût moyen de l'audit pour les entreprises situées en deçà du seuil européen est de 5 735 euros. Le manque à gagner, qui pourrait donc avoisiner les 850 millions d'euros, risque de faire mal aux CAC.

« En même temps », qui mieux que les commissaires aux comptes connaît le poids de ces obligations pour les petites entreprises françaises ? Plutôt que de lutter frontalement contre tout changement, les professionnels du chiffre proposent donc d'alléger ces contraintes pour les petites entreprises. « Il est tout à fait possible de le faire, assure Olivier Salustro, président de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris. Ces dernières doivent répondre à une régulation systémique qui est sans rapport avec leur taille. Il serait possible de passer de 50 heures de consultation par an à environ 25 heures. Mais il est important de conserver une sécurité financière pour les entreprises, qui nécessite un minimum d'audit financier ».

« La proportionnalité des exigences de l'audit à la taille des entreprises fait certainement partie des éléments de réponse », avait indiqué Nicole Belloubet en novembre dernier.

Raphaël Legendre

LE MONDE – 21/02/2018

5 Les arrières-cuisines de la « start-up nation »



Derrière leur côté glamour, les start-up sont de fragiles PME en mal de clients et de trésorerie. L'écrasante majorité des jeunes pousses ne survit pas plus de deux ans.

Ne dites surtout pas à Karim Essemiani qu'il dirige une start-up. « Ça rime trop avec cool attitude, baby-foot et levée de fonds... » Gwenneg, la plate-forme de crowdfunding qu'il a fondée en 2015 à Rennes, est une « TPE », une très petite entreprise. Elles sont 9 400 en France aujourd'hui selon la French Tech. Un chiffre qui a augmenté de 30 % entre 2012 et 2015.

Mais ce ne sont pas ces statistiques que scrute Karim Essemiani. Il leur préfère ses « métriques » : volume d'activité, chiffre d'affaires, effectifs clients... « Dans la tech comme ailleurs, on ne meurt pas parce qu'on a une mauvaise idée, mais parce qu'on a une mauvaise trésorerie », répète-t-il. Au diable les « like ». C'est souvent faute de *business model* que les jeunes pousses échouent. « Je suis fatigué

d'entendre "crée ta boîte, crée ta boîte". C'est une connerie. On jette nos jeunes dans la gueule du loup ! »

Le patron aux fines lunettes bleu mat a beau passer son temps avec des entrepreneurs innovants, il ne fait pas partie des croisés de la « Start-up Nation ». Il en connaît trop les arrières-cuisines. Derrière le glamour et les opportunités, la casse est énorme. « *On met "www" et les gens voient des dollars.* » Or, l'écrasante majorité des jeunes pousses ne survit pas plus de deux ans. Et 10 à 20 % seulement passeraient le cap des cinq printemps.

Des entreprises fragiles

Certes, l'échec a ses vertus. Les conférences FailCon sont là pour les chanter, façon thérapie collective. Mais se planter, c'est d'abord douloureux. Parfois même, on ne s'en relève pas. Ce n'est pas un hasard si les récits post-mortem à la première personne, comme ceux publiés en mai 2017 sur le site Kissmyfrogs, sont si rares. On peut y lire le témoignage de Bertier Luyt, fondateur du FabShop, qui s'est retrouvé en liquidation judiciaire en 2016. « *J'ai tout perdu, confiait-il : mes investissements et ceux de mes partenaires, ma maison, ma voiture... (...) Ma vie tient dans un conteneur sur le port de Saint-Malo.* »

Le grand loto des levées de fonds a meilleure presse. Les tours de table ont battu des records l'an passé : 2,5 milliards d'euros engrangés, dont 1,5 milliard pour les start-up du numérique, selon Capgemini Consulting et eCap Partner. Et c'est sans compter les aides publiques à l'innovation, qui avoisinent 10 milliards d'euros. Pour les incubateurs, pépinières et autres accélérateurs, les affaires sont excellentes. L'écosystème français a mûri.

Et pourtant, les start-up restent des entreprises fragiles. Geoffroy Guigou le sait bien. Diplômé d'HEC, il a cofondé, en 2009, Younited Credit, spécialisée dans les crédits à la consommation. Devenue l'une des pépites de la fintech, la société a levé 40 millions d'euros en septembre 2017. Le patron aurait de quoi pavoiser, il s'en garde : « *On n'est pas à l'abri de se faire disrupter. Même les plus belles start-up françaises restent des petites boîtes.* » Surtout, insiste-t-il, chacun n'a pas vocation à se lancer. « *Il faut des compétences que tout le monde n'a pas : accepter l'incertitude, se remettre en cause, poursuivre un projet malgré des avis contraires.* »

Pôle emploi, premier financeur

A Rennes, Leeroy Gruel l'a appris à ses dépens. Sympathique « *jacteur* » de 29 ans, ce bricoleur touche à tout, mécanicien de formation, fait ses armes au Labfab, espace consacré à l'innovation, où il se construit un réseau, découvre l'impression 3D. En 2015, le jeune homme a une idée : créer seul sa propre machine. Sous forme de prototype d'abord, avant de conquérir le marché des particuliers.

Mais s'il sait charbonner en atelier, Leeroy Gruel n'est pas un as du marketing ni de la communication sur les réseaux. A l'époque, il veut tout faire seul. Pourtant, il aurait besoin d'un « *bon* » commercial. Les structures qui l'accompagnent lui suggèrent de prendre un stagiaire. « *Tu parles d'un conseil...* »

Son projet tient deux ans. Jusqu'à l'accident. « *Un soir, j'étais crevé, ma caisse a fait un soleil sur le rond-point, se souvient-il. Le projet tournait à vide, je n'avais pas voulu voir la vérité. Résultat : j'ai commencé 2018 avec zéro euro sur mon compte et pas de bagnole.* »

Contrairement aux entreprises traditionnelles, les start-up n'ont pas besoin de beaucoup d'argent pour démarrer. L'amorçage est très simple. Les économies personnelles, l'assurance-chômage, un peu de *love money* donnée par des proches suffisent généralement à bricoler un premier projet. « *C'est quand on ne touche plus les Assedic qu'on devient vraiment entrepreneur* », ironise Valère Fédronic. Pôle emploi est, tous le reconnaissent, le premier financeur des start-up.

« Vallée de la mort »

Comme beaucoup, l'ingénieur informatique a donc capitalisé sur sa rupture conventionnelle, avant de bénéficier de l'aide d'un *business angel*, de subventions de la technopole Rennes Atalante et, surtout, d'un chèque de Bpifrance. La première année, il a couru les salons tech organisés dans toute la France, « pitché » en 10 minutes, en 30 secondes, décroché quelques médailles, beaucoup de cartes de visite. *« C'était souvent la foire aux poulets, on nous mettait entre deux foodtrucks »*, rigole-t-il.

Le problème, c'est que cette course aux prix et aux événements se fait souvent au détriment du développement. Le temps passé sur les estrades n'est pas employé à démarcher des clients ou améliorer son offre. Cela n'a pas empêché Facetts de rejoindre en janvier 2016 les locaux de la French Tech rennaise. C'est là, dans l'ancien bâtiment des Télécoms surplombé d'une drôle de soucoupe, que fut inventé le Minitel. Valère Fédronic s'efforce aujourd'hui d'y prêcher la protection des données et les vertus du « pseudonymat ».

Il a assisté en janvier au Consumer Electronics Show de Las Vegas. Encore et encore, comme quantité de jeunes pousses tricolores, il a présenté son projet. *« On essaie de coller à la culture américaine : tout va toujours bien, on est très enthousiaste. Evidemment, le discours est en décalage complet avec ce qu'on vit : la précarité, l'incertitude. »*

Trouver le bon produit pour le bon marché est, de fait, beaucoup plus compliqué que de décrocher les premières briques de financement. La traversée de la « vallée de la mort », cet entre-deux dans lequel les start-up vivent sans monter en puissance, peut s'éterniser. Nicolas, qui souhaite rester anonyme, a fini par jeter l'éponge. *« La décision a été très dure à prendre, raconte cet ancien directeur technique. J'ai laissé les choses traîner sans en parler à personne. Jusqu'à en avoir des nausées... »*

Une histoire terriblement banale. *« Le but, c'était d'aller très vite, de devenir incontournable sur un marché et de se faire racheter. Le graal. L'écosystème y pousse, parce qu'il permet aux investisseurs privés d'engranger de belles plus-values. Mais on n'a pas réussi. On a tourné dans notre petite roue comme des hamsters. On a bien pivoté. On avait des contrats avec des boîtes mais pas un produit déclinable facilement cent fois, mille fois. On ne pouvait pas changer d'échelle. »*

« Leçons de réalisme »

L'ancien start-upper revenu au salariat l'a compris trop tard : mieux vaut échouer rapidement. Sinon, la solitude gagne, les relations entre associés s'empoisonnent. On se perd à remplir des formulaires pour obtenir des subventions. Des dossiers qui enrichissent souvent davantage les cabinets de conseil que les entrepreneurs innovants. *« Quand les problèmes concrets apparaissent, l'accompagnement des débuts ne suit pas, déplore Nicolas. Gérer une start-up, c'est faire face à des problèmes de coûts, des clients qui ne paient pas, comme dans n'importe quelle TPE. Mais la trésorerie, les soucis RH, c'est vulgaire d'en parler. C'est pas sexy. »*

Cette zone grise, Arnaud Legrand a, lui, la chance d'en être sorti. *« C'est un exercice d'équilibriste, il faut vraiment être lucide »*, reconnaît ce Normand. Avoir vécu, en tant que salarié, un dépôt de bilan « aux premières loges » l'a sans doute aidé. Comme avoir un père entrepreneur, et le fait de connaître à fond son marché. Sa start-up, Energiency, analyse, depuis 2013, les données collectées dans des usines et les traite pour identifier de possibles économies d'énergie. Avant de se lancer, Arnaud Legrand a travaillé dix ans dans le secteur.

L'avantage de l'industrie, c'est que *« ça ne sert pas à grand-chose chose d'être cool, le bullshit ne séduit personne »*, note le patron qui se félicite d'avoir fait entrer le fonds d'investissement Fifty Partners à son capital. *« Ils sont très pragmatiques, nous donnent de bonnes leçons de réalisme et nous ont aidés à faire un "bridge", un financement pré-levée de fonds. »* Celle-ci a finalement eu lieu en décembre 2016 : 2,7 millions d'euros investis par ISAI, Grand Ouest Capital et West Web Valley, lancée par la banque mutualiste Arkéa.

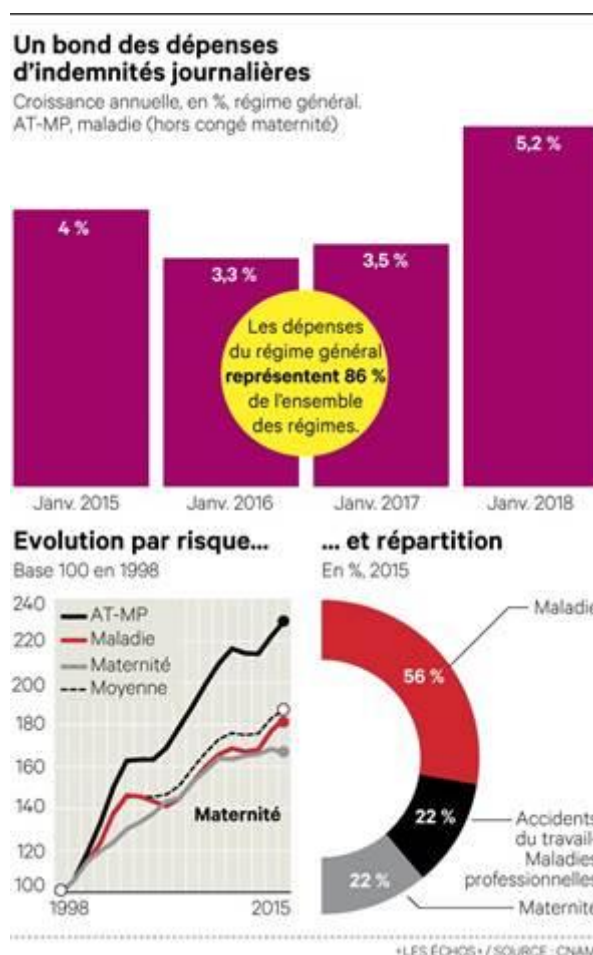
Energiency devrait quitter sous peu les locaux de la French Tech de Rennes et sa moquette rouge. Le meilleur signe de réussite pour une start-up, ne serait-il pas de cesser d'en être une ? Arnaud Legrand

et ses équipes ont trouvé un loft industriel. Ils y entreposeront leurs coupes, leurs médailles, les oripeaux de la vie d'avant. « *Bien sûr, confie le patron, il y a aura un baby.* »

Par [Elise Barthet](#)

LES ECHOS – 21/02/2018

6 L'emploi repart, les arrêts maladie s'envolent



Les dépenses d'indemnités journalières de l'Assurance-maladie ont bondi de 8 % en janvier et de plus de 5 % sur les douze derniers mois.

C'est un chiffre inquiétant. En janvier, les dépenses d'indemnités journalières versées par le régime général d'assurance-maladie pour les risques maladie et professionnels ont grimpé de 8 % par rapport au même mois de 2017. Certes, le mois de janvier 2017 était un peu en retrait. Mais la tendance de long terme est, elle aussi, orientée fortement à la hausse. Sur les douze derniers mois, les arrêts de travail ont coûté 10,3 milliards d'euros au régime général, un montant en croissance de 5,2 % en données corrigées des jours ouvrables. Alors que les remboursements de soins doivent, selon l'objectif légal, être contenus à 3,2 % de progression annuelle. La hausse provient pour deux tiers d'un plus grand nombre de jours d'arrêt et pour un tiers d'indemnités plus élevées.

Un outil statistique inadapté

Pourquoi les arrêts de travail caracolent-ils dans les statistiques ? La précédente majorité était déjà très ennuyée par ce problème. Les indemnités journalières augmentent plus vite que la dépense de santé depuis 2014. Les spécialistes avancent un faisceau d'explications, dont aucune n'émerge. Est-ce la

faute de la crise économique, qui pousse les salariés à tirer sur la corde jusqu'à ce qu'elle rompe, plutôt que d'avouer une faiblesse passagère ? Ou au contraire de la récente reprise de l'emploi, qui accroît la population pouvant bénéficier d'un arrêt de travail ? Le décalage de l'âge de la retraite à 62 ans pourrait aussi avoir changé la donne, en multipliant le nombre de seniors actifs. Certains employeurs sont même soupçonnés de ressusciter la pratique des retraites anticipées via des arrêts de longue durée.

Un rapport des Inspections des finances et des affaires sociales a conclu l'été dernier que l'outil de prévision de la Caisse nationale d'assurance-maladie (Cnam) était inadapté aux temps modernes et qu'il allait falloir y intégrer de nouveaux indicateurs, tels que les motifs des arrêts, l'évolution de la politique de contrôle ou l'impact des réformes des retraites. En attendant, la Cnam a lancé il y a trois ans [un plan pour sensibiliser les médecins](#) : avant de passer aux méthodes coercitives (mise sous autorisation préalable avant de prescrire), elle propose des « entretiens confraternels » aux gros prescripteurs pour faire évoluer leur pratique. Elle leur rappelle les durées recommandées pour une angine, un lumbago, etc.

Délit statistique et burn-out

Ce « harcèlement » des caisses a le don d'exaspérer Jean-Paul Hamon, le président de la Fédération des médecins de France. « *C'est du délit statistique, dénonce-t-il. Et si vos patients sont plus âgés que la moyenne ?* » Quant aux référentiels de durée d'arrêt, il en rit : « *Si on les appliquait, les dépenses exploseraient ! Pour avoir la paix avec leur caisse primaire d'assurance-maladie beaucoup de médecins prescrivent trois jours quand il en faudrait cinq.* »

Selon lui, il n'y a pas de doute, le principal suspect dans l'affaire de la hausse des indemnités journalières, ce ne sont ni les médecins complaisants ni des patients abusifs, mais des conditions de travail dégradées : « *Je les vois, les cadres qui sont pendus à leur téléphone, leur mail, qui ne déconnectent ni le week-end ni en vacances, et qui un jour, épuisés, fondent en larmes devant la porte de leur entreprise, en burn-out. Sans compter ceux qui passent trois heures par jour dans les transports* », raconte ce professionnel, qui exerce en Seine-Saint-Denis.

L'envol des arrêts maladie donne en tout cas du grain à moudre aux députés qui demandent [que les pathologies psychiques liées à l'épuisement professionnel soient reconnues](#) comme maladies professionnelles. [Elles sont en pleine expansion](#) . Leur coût serait alors financé par les seuls employeurs et les plus négligents devraient payer plus cher.

Arrêts de travail: les bienfaits de la dématérialisation // <https://www.lesechos.fr/economie-france/social/0301319184636-arrets-de-travail-les-bienfaits-de-la-dematerialisation-2155226.php>

Solveig Godeluck

::: ENTREPRISES

LE PARISIEN – 21/02/2018

7 Air France, Vinci, PSA : face à la croissance, les salariés exigent des augmentations



Les 44 200 salariés d'Air France (personnels au sol, hôtesses, stewards et pilotes) sont appelés à cesser le travail jeudi.

Après s'être serré la ceinture, les salariés des grands groupes, redevenus florissants, exigent des augmentations.

Les salariés veulent leur part du gâteau. Depuis le début de l'année, à l'exemple [du syndicat IG Metall en Allemagne](#), qui réclame une hausse de 6 %, les revendications salariales se multiplient. Ainsi, chez Air France, tous les employés sont appelés à cesser le travail jeudi [pour exiger des augmentations générales de 6 %](#). Au sein des sociétés d'autoroutes du groupe Vinci (ASF, Escota, Cofiroute), les agents seront en grève du 23 au 25 février pour obtenir une hausse générale de 1,2 % et une augmentation forfaitaire de 50 euros brut mensuels. Même exigence chez les routiers, ou encore chez Orange, où les syndicats veulent au moins 2,1 % de hausse générale.

Le secteur automobile [n'est pas épargné](#) par ce mouvement. Alors que Renault a annoncé vendredi dernier [des résultats financiers historiques](#) et que PSA s'apprête lui aussi à présenter jeudi une année record, les syndicats revendiquent un « coup de pouce » sur les rémunérations.

A l'instar de ces grands groupes, c'est toute la France qui redécouvre les bienfaits de la croissance, après plusieurs années de vaches maigres. Ainsi, la Commission européenne a revu ses prévisions à la hausse pour la France et table désormais sur une croissance à 2 % (+ 0,3 point) pour 2018, et 1,8 % (+ 0,2 point) en 2019.

«Il est temps d'avoir une juste répartition des richesses»

« Depuis la crise de 2008, on avait accepté de restreindre nos exigences salariales, reconnaît Yannick Moné, secrétaire national de l'Unsa-Autoroutes. Mais la situation économique s'améliore. Et il suffit d'aller faire son plein d'essence pour voir que tout augmente. Il est temps d'avoir une juste répartition des richesses. »

D'autant que la période est propice aux réévaluations salariales. *« Aujourd'hui, les entreprises, notamment dans l'industrie, sont obligées de remettre en question leurs politiques de rémunération, estime Fatine Dallet, du cabinet de recrutement Michael Page. Le retour de la croissance, ainsi qu'un fort besoin dans les nouvelles compétences, telles que la digitalisation, l'automatisation, l'intelligence artificielle ou encore la cybersécurité, font augmenter les salaires. »*

Sans parler de la situation de l'emploi qui s'améliore, avec [un taux de chômage passé sous la barre des 9 % fin 2017](#), soit le niveau le plus bas depuis 2009. Pour la première fois depuis longtemps, le rapport force dans l'entreprise pourrait tourner à l'avantage des salariés. « C'est une période enthousiasmante pour tout le monde : les cadres comme les ouvriers, estime Fatine Dallet. Les salariés ont raison de revendiquer des salaires à la hauteur de leurs compétences et de leurs capacités d'adaptation. »

Mais attention à la surchauffe. Aux Etats-Unis, la hausse plus forte que prévu des salaires et la crainte d'un rebond de l'inflation ont provoqué début février un [mini-krach boursier](#). *« Attention aussi à ne pas inverser la tendance, prévient Fatine Dallet. Notre industrie a su gagner en compétitivité ces dernières années. Il ne faudrait pas perdre cet avantage durement acquis. »*

Salaires : chez Air France, les grévistes réclament 6 % de hausse //

<http://www.leparisien.fr/economie/salaires-chez-air-france-les-grevistes-reclament-6-de-hausse-21-02-2018-7570743.php>

Salaires : tensions chez Renault et PSA // <http://www.leparisien.fr/economie/salaires-tensions-chez-renault-et-psa-21-02-2018-7570857.php>

Erwan Benezet et Vincent Vériér

8 A la SNCF, tous les éléments sont réunis pour un conflit dur



Le rapport Spinetta suscite une levée de boucliers chez les syndicats. Guillaume Pepy, le patron de l'entreprise publique, assure pourtant en public qu'une grève peut être évitée

Après avoir reçu les syndicats de cheminots lundi, la ministre des Transports, Elisabeth Borne, rencontrera jeudi à Bruxelles les commissaires européens aux transports, Violetta Bulc, et à la concurrence, Margrethe Vestager. Matignon devrait préciser dès lundi prochain la méthode et le calendrier de la réforme du ferroviaire.

Mardi matin, [Guillaume Pepy s'est voulu très optimiste sur France info](#). Alors que, pour la première fois, le numéro 1 de la SNCF se prononçait sur [le rapport Spinetta](#) remis jeudi dernier, il a assuré : « Les cheminots, les syndicats de cheminots, ils ont intérêt à ce qu'il y ait un avenir pérenne pour la SNCF, donc moi je suis persuadé que l'écoute, la concertation, la négociation vont permettre d'éviter une grande grève ». Et de louer la [méthode du gouvernement basée sur l'écoute](#).

Guillaume Pepy se montre-t-il trop confiant ? Ou applique-t-il la méthode Coué, en redoutant dans son for intérieur une grève longue (trois semaines, entend-on déjà du côté du gouvernement) ? En tout cas, la réponse de la CGT, premier syndicat de la SNCF, ne s'est pas fait attendre. Elle a appelé à une journée de mobilisation, le 22 mars. Philippe Martinez, le secrétaire général de la confédération, est immédiatement monté en première ligne, demandant à être reçu par le Premier ministre « pour lui exposer les propositions de la CGT pour un grand service public du ferroviaire financé par l'État ». Mais, si le leader syndical évoque une action, elle ne prendra pas forcément la forme d'une grève. « Il y aura des trains au printemps, des trains qui rouleront », a-t-il ainsi assuré.

Pour l'heure, les autres organisations ne se sont pas encore prononcées officiellement. Les syndicats doivent consulter leurs instances, des réunions sont prévues toute cette semaine. Un front uni devrait se constituer sans trop de difficultés. Ainsi [Jean-Claude Mailly a-t-il assuré à l'Opinion](#) que sa fédération cheminots allait rejoindre le mouvement. Mais avec à peine plus de 9 % des suffrages aux dernières élections, FO n'est pas représentative à la SNCF. Il ne fait aucun doute que Sud, troisième syndicat de l'entreprise, participera à cette action. Et tant pis, si depuis Louis Gallois, les jours de grève ne sont pas payés et s'il n'est plus possible de les remplacer par des congés...

L'anniversaire de mai 1968. Pour tenter de désamorcer les mécontentements, le jour même de la publication du rapport, Jean-Cyril Spinetta s'est prêté au jeu des questions-réponses avec plus de 10 000 agents de la SNCF, via une téléconférence connectant 2 850 sites de l'entreprise publique. « Ils n'étaient évidemment pas tous convaincus mais, au moins, ils ont apprécié de ne pas découvrir dans la presse le contenu du rapport », explique un cadre de l'entreprise.

Il n'empêche, le 22 mars, il risque d'y avoir du monde dans les cortèges. La date, symbolique, n'a pas été choisie au hasard. Elle marque les cinquante ans des prémices du mouvement de mai 1968. Et les cheminots ont opportunément choisi de défiler en même temps que [les fonctionnaires, qui veulent manifester leur opposition à la réforme à venir du gouvernement](#). Enfin, la mobilisation prendra un tour politique. Déjà parce que La France insoumise a promis d'en être, comme l'a indiqué le député Alexis Corbière, mais aussi parce que beaucoup rêvent de faire de ce conflit [le match retour des ordonnances Macron](#).

Pour les syndicats, ce combat à la SNCF est d'autant plus important qu'il s'inscrit dans un contexte global d'élections professionnelles dans le secteur public. Elles auront lieu en décembre dans l'administration et dès novembre à la SNCF. La CGT ayant perdu des points dans l'entreprise (entre 2004 et 2015, elle est passée de 44 % à 34 %), elle va tout faire pour tenter de reprendre de l'influence. Pas question de laisser l'Unsa, deuxième organisation de l'entreprise, grignoter des places. Dans sa course pour la première place, celle-ci, qui a beaucoup progressé ces dernières années (elle est à 23,86 % des suffrages, selon le résultat du dernier scrutin, en 2015), sera poussée à prendre des positions un peu plus dures.

9 687 mandats syndicaux. En outre, un dernier élément qui électrise les syndicats : les retombées des ordonnances. Elles concernent aussi la SNCF. La négociation sur la fusion des instances représentatives a commencé, et ce n'est pas rien ! La SNCF compte 31 comités d'entreprise – avec les assises territoriales, 600 comités hygiène et sécurité (CHSCT), 200 délégations du personnel. Soit 2 300 équivalents temps plein et 9 687 mandats. Et la perspective de réduire d'un tiers ces effectifs ne se fait pas sans remous. La dernière séance, le 14 février, s'est soldée par un refus en bloc des organisations syndicales de la proposition de la direction. « Les syndicats voulaient le statu quo », note un proche du dossier.

Le statu quo du système ferroviaire, c'est bien ce à quoi veut le gouvernement s'attaquer. Charge à lui de faire preuve de pédagogie. Car, face au risque de paralysie du trafic, l'ambition de la réforme promet d'être étroitement corrélée au soutien de l'opinion publique.

Fanny Guinochet

LE FIGARO – 21/02/2018

9 Les agriculteurs se mobilisent à trois jours du Salon de l'Agriculture



Des manifestations sont organisées ce mercredi dans toute la France pour protester contre les accords d'importations entre l'Europe et l'Amérique Latine. C'est aussi une démonstration de force pour les deux principaux syndicats d'agriculteurs, avant le lancement du 55ème Salon de l'agriculture.

Accord Mercosur, plan loup, zones défavorisées... Les sujets qui fâchent ne manquent pas entre les agriculteurs et les responsables politiques lors du 55e Salon de l'agriculture qui ouvrira ses portes samedi à Paris. Et qui sera, une fois encore le lieu où le monde rural fera entendre sa voix. Cette année, la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et les Jeunes Agriculteurs (JA) ont décidé d'anticiper ce rendez-vous en organisant ce mercredi une journée d'action partout en France pour exposer leurs revendications.

Les agriculteurs français devraient répondre à l'appel. Selon les Jeunes Agriculteurs, toutes les régions à l'exception de l'Occitanie seront concernées par les manifestations. «La majorité des départements sera mobilisée, explique Patrick Bénézit, secrétaire général adjoint de la FNSEA. Il y aura quelques barrages routiers, et peut-être des interventions sur des stations de ski. Mais nous serons surtout présents devant les préfectures car le but de notre action est de s'adresser aux pouvoirs publics.»

«L'agriculture traverse une crise majeure, renchérit Jérémy Decerle, président des JA. Or nous n'avons

pas les réponses politiques que nous attendons. Nous demandons des garanties sur l'avenir de notre métier.»

«Double jeu»

Ces manifestations sont organisées pour protester contre la négociation en cours de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et les pays membres du Mercosur (Argentine, Brésil, Bolivie, Paraguay, Uruguay et Venezuela).

Pour les agriculteurs, l'arrivée massive de produits sud-américains sur le marché européen constituerait une concurrence déloyale. «Ces produits sont fabriqués dans des conditions qui seraient illégales en France, s'insurge Patrick Bénézit. Exiger des agriculteurs français d'améliorer la qualité et laisser déferler des produits brésiliens, c'est un double jeu que nous ne sommes pas prêts à accepter. C'est pourquoi nous demandons l'abandon pur et simple des négociations.» En outre, «d'autres problématiques viendront se greffer aux revendications» assure Patrick Bénézit. Par exemple, le remaniement de la carte des zones défavorisées qui conditionne l'accès à des aides européennes substantielles s'est attiré les foudres des agriculteurs du Sud-Ouest et du Centre ces dernières semaines. Le «plan loup», annoncé ce mardi, a aussi scandalisé certains éleveurs qui revendiquent leur «droit légitime à défendre leur troupeau».

Dans ce contexte tendu, le président recevra jeudi à l'Élysée 1 000 jeunes agriculteurs lors d'une «réception de la nouvelle génération agricole». «Une réunion prévue depuis plusieurs semaines et sans motif précis», selon Jérémy Decerle, président des JA. Mais il reste dubitatif sur les résultats de cette rencontre. «Nous sommes conscients, dit-il, qu'il y a une part de communication dans l'organisation de cette réunion. Mais nous tenterons d'en tirer parti au mieux.»

Julie Ruiz

::: SOCIAL

LE FIGARO – 21/02/2018

10 Formation professionnelle : un projet d'accord peu ambitieux



Le compromis qui devrait être scellé ce mercredi par les partenaires sociaux risque d'être revu par l'exécutif.

Si la «révolution copernicienne» voulue par le gouvernement est bien engagée sur le terrain de l'apprentissage, l'affaire se complique pour la formation professionnelle. L'accord que les partenaires sociaux s'apprêtent à conclure, ce mercredi, sur la réforme du système actuel n'a visiblement rien d'un big bang et s'inscrit davantage dans le prolongement de la réforme de 2014. Aussi, il y a fort à parier qu'Emmanuel Macron - qui a promis une «refonte» du système en profondeur - décide de revoir la copie, quitte à mettre à mal le paritarisme... C'est l'exécutif qui rédigera le projet de loi englobant les réformes de la formation, de l'apprentissage et de l'assurance- chômage qui sera présenté en avril. «Si le gouvernement retoque l'accord, ce sera une régression de la démocratie sociale», avertit déjà le représentant de FO, Michel Beaugas.

À vrai dire, cette issue n'est pas une surprise. Et ce, même si le gouvernement a veillé à se montrer très précis sur ses objectifs dans le document d'orientation en balisant la négociation. L'ambition de l'exécutif est en effet de renforcer le droit individuel à se former, ce qui nécessite de s'attaquer à l'opacité et à la complexité du système actuel, piloté en grande partie par les partenaires sociaux. Mais ces derniers - appelés donc à se réformer eux-mêmes - n'allaient pas se tirer une balle dans le pied. Ils ont ainsi cherché à garder, coûte que coûte, la main sur le système...

Le Medef défend ce positionnement: «Nous assumons nos responsabilités en renforçant le rôle des branches et nous ne déléguons pas à l'État, affirme sa représentante, Florence Poivey. L'objectif est de répondre aux besoins des entreprises en compétences dans une logique de co-construction des parcours de formation avec les salariés.» Mais d'autres experts ont un avis opposé. «La gouvernance envisagée dans ce projet d'accord est d'une complexité folle et hallucinante», fustige Bertrand Martinot, ancien délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle. «Je n'ai jamais vu un document aussi pro-branches professionnelles», poursuit-il.

Agence indépendante

Certes, dans les détails, «il y a de vraies avancées sur le [Compte personnel de formation \(CPF\)](#) et sur l'accompagnement», selon Sandra Enlart, directrice générale de l'association de DRH Entreprise & Personnel. Au titre de leur CPF, les salariés pourront cumuler 35 heures par an (au lieu de 24). Sauf que l'exécutif ne veut plus d'un CPF alimenté en heures. Cette unité de mesure n'est pas adaptée aux nouvelles formations (par exemple, en ligne) et nécessite toujours que les individus passent par un intermédiaire pour convertir ces heures en euros. En clair, les branches professionnelles continueraient à fixer le taux de prise en charge en euros des formations, selon des règles parfois peu lisibles, selon les plus critiques.

Le projet d'accord dope aussi le conseil en évolution professionnelle (CEP) qui bénéficiera de 260 millions d'euros par an pour accompagner les personnes en formation. Toutefois, ce CEP a de fortes chances de rester entre les mains des cinq opérateurs attitrés - dont les Fongecif (organismes paritaires) - et de ne pas être ouvert à la concurrence...

Enfin, les partenaires sociaux entendent bien renforcer leur rôle en matière de politique de certification des organismes de formation, autre sujet crucial. «Pour assurer une information fiable et transparente, c'est à une agence indépendante que l'on doit confier la labellisation des entreprises en charge de la formation, de l'accompagnement et de la certification», critique avec virulence Jean Wemaëre, le président de la Fédération de la formation professionnelle (FFP).

Assurance-chômage: dernière ligne droite

[Les partenaires sociaux se retrouveront une dernière fois](#), ce jeudi, pour tenter de sceller un compromis sur la réforme de l'assurance-chômage. Et, pour l'heure, rien n'est gagné. Les négociations achoppent toujours sur la mise sur pied d'un dispositif contraignant pour lutter contre le recours excessif aux contrats courts, auquel s'oppose le patronat. Ce dernier, qui n'a pas encore abattu toutes ses cartes, pourrait toutefois se montrer plus ouvert dans ce qui devrait être l'ultime séance de négociation. Reste à voir si cette ouverture sera suffisante pour conclure un compromis avec les syndicats sur l'ensemble de la réforme, qui vise aussi à ouvrir le droit à indemnisation aux démissionnaires et aux indépendants sous conditions. Pour rappel, la semaine dernière, les organisations syndicales avaient appelé le gouvernement à réaffirmer son engagement d'infliger un système de bonus-malus sur les cotisations patronales, si les entreprises ne mettaient pas en place un dispositif satisfaisant.

Manon Malhère

11 La formation professionnelle, "véritable trappe à inégalités professionnelles"



Un rapport mené par Catherine Smadja, en collaboration avec le Conseil supérieur à l'égalité professionnelle, dresse un bilan critique quant à la formation professionnelle. Ce processus d'apprentissage renforcerait les inégalités entre les femmes et hommes déjà fortes dans le monde du travail. En le remettant ce mardi à la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et en parallèle à la réforme de la formation professionnelle, prévue ce printemps, le texte comporte aussi des recommandations.

« Lorsque les considérations d'égalité au sein de la société rejoignent les intérêts économiques du pays et des acteurs, il n'y a aucune raison d'hésiter », argumente le rapport rendu par Catherine Smadja, en collaboration avec le Conseil supérieur à l'égalité professionnelle.

Le texte s'inscrit dans la continuité du Tour de France mené par la secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa, en préambule à un projet de loi prévu fin-mars. Il intervient également alors que le gouvernement a lancé des négociations entre les partenaires sociaux pour réformer la formation professionnelle.

Le texte transmis, fort de plus d'une centaine de pages, dresse de nombreux constats alarmants quant aux inégalités salariales. Il rappelle en introduction que si, les lois se sont succédées pour tenter de faire respecter le traditionnel crédo *« à poste égal, salaire égal »*, les chiffres sont sans équivoque : ***«être une femme est un handicap sur le marché du travail français»***.

Les femmes gagnent toujours, environ, 24% de moins que leurs homologues masculins et le noyau inexplicé s'élève à 9%. 9% d'écart entre une femme et un homme qui ont le même poste dans la même entreprise. Si pour éclairer d'une part et éradiquer ensuite ce problème, des inégalités sont remarquables dès les études : les femmes se tournent en effet vers des spécialisations ou des métiers moins rémunérateurs ; les disparités se poursuivent ensuite. La preuve en est, la féminisation des licences et des masters progresse de 4% dans le monde ces 10 dernières années tandis alors qu'elle diminue de 3% en France, rappelle le rapport. Le monde du travail n'est pas exempt d'inégalités : en atteste la faible mixité de nombreux métiers : *« Sur un total de 86 métiers, 47% des femmes sont concentrées sur 10 métiers alors que les 10 métiers employant le plus d'hommes n'en réunissent que 31%. »*

À cela, s'ajoute tout un panel de difficultés supplémentaires tout au long de la vie professionnelle. Le rapport élaboré par Catherine Smadja alerte donc le gouvernement d'une part sur les risques avérés d'accroissement des inégalités entre les femmes et les hommes. *« Le constat est net : la formation professionnelle ne permet pas de renforcer l'égalité entre les hommes et les femmes, on peut même avancer l'argument qu'elle renforce aujourd'hui les inégalités. »*

Revalorisation salariale après la formation, accès, informations : les femmes largement discriminées

Pour amener le sujet, le texte rappelle tout d'abord que la formation professionnelle a fait l'objet de nombreuses réformes, mais que, *« malgré des actions locales nombreuses, les discours sur l'égalité professionnelle tardent à faire sentir leurs effets »*. Sans surprise, *« les femmes sont clairement désavantagées au regard de l'accès aux principaux dispositifs de formation »*, constate Catherine

Smadja. Seuls 40% des salariées, sur celles y ayant la possibilité, bénéficient du plan de formation des entreprises. Pourtant, paradoxalement, elles sont davantage demandeuses face à leurs homologues masculins et se sont même emparées des nouveaux outils de formation professionnelle tels que le compte personnel de formation (CPF) ou le conseil en évolution professionnelle -dont elles représentent 70% des bénéficiaires.

La question de l'accès est aussi au centre des inégalités puisque le taux d'accès des hommes s'élève à 45% contre 43% pour les femmes. Une inégalité qui augmente chez les cadres (57% des femmes cadres se sont formées contre 62% des hommes) et qui grimpe du côté des salarié.e.s moins qualifié.e.s (*« huit points séparent le taux d'accès à la formation des hommes et des femmes employé.e.s et jusqu'à neuf points ceux des ouvriers et des ouvrières. »*)

Et après avoir bénéficié d'une formation, les femmes continuent de subir des inégalités puisque du côté des rémunérations après formation, la valorisation financière est supérieure chez les hommes (8,5% bénéficient d'une augmentation salariale contre 6,7% chez les femmes).

Face à cela, les femmes ont plus de difficultés pour suivre une formation, surtout lorsqu'elle a lieu hors temps de travail et elles ont moins accès à l'information la concernant.

Le tournant du numérique, une opportunité pour les femmes ?

Malgré des remarques alarmantes, le constat n'est pas tout noir puisque Catherine Smadja rappelle que le numérique, qui apporte des changements technologiques et des évolutions des métiers, représente l'opportunité de *« rattraper les inégalités »*. *« C'est le bon moment d'agir, note le rapport, puisqu'il y a la véritable prise de conscience que le pays doit agir. [...] Il y va du respect du principe d'égalité, mais aussi de l'avenir économique du pays et de la réussite économique des entreprises. »*

Avant d'ajouter que, selon France Stratégie, *« faire converger les taux d'emploi et d'accès aux postes élevés des personnes discriminées - même sans toucher aux questions de temps partiel - rapporterait 7% du PIB, soit environ 150 milliards d'euros. Des gains économiques auxquels les femmes contribueraient en l'occurrence à hauteur de 97%. »*

Un projet de loi fin mars

Pour aiguiller le gouvernement vers des pistes d'amélioration, le rapport fait état de plusieurs recommandations. Il appelle à *« penser l'égalité comme une stratégie globale »* c'est-à-dire en inscrivant un *« réflexe égalité »* dans l'ensemble des politiques publiques ou stratégies d'entreprises concernant l'emploi et la formation.

Le rapport invite à mener un grand programme de communication et d'information sur les possibilités de formation pour les femmes et à *« mieux orienter les jeunes filles et femmes vers des parcours complets de formations pour des métiers d'avenir »*. Cela va d'une gestion prévisionnelle des besoins en mains-d'œuvre, à la concertation entre les branches professionnelles et les régions en passant par la création de *« parcours gagnants vers l'emploi »* en favorisant un *« sourcing »* de femmes. Et, pourquoi pas à des *« objectifs chiffrés de participation de femmes »*. Des quotas, qui, dit le rapport, peuvent être d'abord indicatifs puis contraignants au bout de 3 ou 5 ans si la progression est insuffisante.

Enfin, faciliter l'accès et le suivi des formations continues pour les femmes (mesures pratiques, formations en ligne, mentorats, remise à niveau après un congé maternité...) est également nécessaire d'après le rapport.

Le Conseil supérieur de l'égalité professionnelle devrait, quant à lui, rendre ses recommandations à la secrétaire d'État à la fin du mois de mars. Une nouvelle contribution au Tour de France de l'Égalité, préambule du projet de loi à venir, juste après.

Par Audrey Fisne

LE PARISIEN – 21/02/2018

Immigration, sécurité... Les mises au point de Gérard Collomb



Locaux du « Parisien » - « Aujourd'hui en France », Paris (XVe), mardi. Gérard Collomb, ministre de l'Intérieur, a répondu aux questions de nos lecteurs.

Alors que le projet de loi Asile et Immigration est présenté ce mercredi, le ministre de l'Intérieur a répondu aux questions de nos lecteurs.

Il est arrivé souriant et dispos. « Beaucoup plus alerte qu'on le pensait », confie même l'un des cinq panélistes venus mardi au siège du « Parisien/Aujourd'hui en France » interroger [Gérard Collomb](#). Le ministre de l'Intérieur n'hésite ni n'esquive le feu de questions : sur son projet de loi Asile Immigration, [contesté jusque dans les rangs de sa majorité et sur](#) son parcours personnel sur lequel il avait toujours été discret. [Le ministre](#), compagnon de la première heure d'Emmanuel Macron, s'appuyant sur quelques fiches très brèves, est là pour expliquer et défendre « sa » politique.

Imperturbable sur le respect des lois, même si elles peuvent apparaître contraires aux grands principes d'accueil de la France, mais sachant aussi se montrer en sympathie avec les réfugiés, les mineurs isolés... ou les policiers et les gendarmes aux conditions de vie souvent dégradées.

Volontiers lyrique sur sa jeunesse, incollable sur les stoïciens grecs et leur « influence sur la crise agraire au II^e siècle avant Jésus-Christ », Collomb, « l'homme qui murmure à l'oreille du président », est un « réformateur assumé ». Et ce, depuis ses premières années universitaires. Fort aussi et surtout de son expérience longue de près de deux décennies à la mairie de Lyon, années sur lesquelles il revient volontiers. Avec plaisir et un brin de nostalgie.

SÉCURITÉ : «Plus de policiers et gendarmes, en majorité sur la voie publique»

Pascale Buret. Je voudrais connaître la spécificité de votre projet sur la police de sécurité du quotidien.

Gérard Collomb. Nous mettons beaucoup de moyens là où il y en a le plus besoin, avec un seul impératif : l'efficacité. D'abord, nous créons 10 000 postes de policiers et de gendarmes. En majorité sur la voie publique. Cela n'empêche pas une spécialisation de certaines forces. Par exemple, nous manquons cruellement d'OPJ (officiers de police judiciaire), qui font les enquêtes, qui travaillent par exemple sur les stupéfiants. Ensuite nous améliorons l'équipement. Les forces de l'ordre auront par exemple des tablettes ou des smartphones avec accès à tous les fichiers. Le contrôle durera deux minutes et demie, contre quinze aujourd'hui. Dans la gendarmerie, nous sommes déjà à 60 000 tablettes ou smartphones. Nous allons en déployer à peu près autant d'ici 2019 pour la police. Nous sommes aussi en train d'équiper nos forces en caméras-piéton : le policier ou le gendarme a une caméra et enregistre les images du contrôle. De l'avis de tous ceux qui les expérimentent, cela fait baisser la

tension des deux côtés. Du côté de celui qui est contrôlé, puisqu'il voit qu'il est filmé, et du côté de celui qui contrôle, parce qu'il est obligé de se tenir à distance respectueuse.

Laurent Bjai. Il y a environ **un suicide par semaine aujourd'hui dans la police**. Vous dites quoi à un jeune qui veut être policier ?

Quand un fonctionnaire ou un militaire met fin à ses jours, c'est évidemment une épreuve douloureuse pour le ministre de l'Intérieur. Nous sommes en train de prendre un certain nombre de mesures pour mieux prendre en compte ce sujet. Mais l'action de fond qu'il est nécessaire de mener, c'est de redonner du sens au métier de policier. Pour mettre en place la PSQ (police de sécurité du quotidien), j'ai tenu à **envoyer des questionnaires à tous les policiers**, à tous les gendarmes, les préfets ont organisé 500 débats et reçu 150 dossiers argumentaires pour nous expliquer les choses. Nous avons reçu plus de 70 000 réponses. Qu'est-ce qu'ils nous disent les policiers ? Ils nous disent « On fait des tâches indues qui pourraient être faites par d'autres ». Par exemple pour fermer un cercueil, aujourd'hui, vous êtes obligés d'avoir un policier. Est-ce que c'est vraiment leur tâche ? Nous allons embaucher 500 administratifs dans la police et 250 dans la gendarmerie, de manière à ce que celui qui est policier **soit plutôt sur le terrain**. Surtout, nous allons mener une grande réforme de la procédure pénale. Aujourd'hui, les policiers nous disent « On croule sous la paperasse ». Nous allons donc alléger et numériser toutes les procédures. Aujourd'hui, pour une heure passée sur le terrain, les policiers font sept heures de procédures administratives.



Gérard Collomb, ministre de l'Intérieur entouré (de g. à d.) de Nadia Violain (25 ans, étudiante), Laurent Bjai (41 ans, responsable grands comptes informatique),

Serge Tissot (61 ans, fonctionnaire, porte-parole d'un réseau d'accueil de migrants), Aurélia Boua (37 ans, enseignante spécialisée auprès d'enfants handicapés)

et Pascale Buret (54 ans, professeur d'éducation physique et sportive).

IMMIGRATION : «Le dispositif national d'asile est saturé»

Serge Tissot. Pourquoi la France, qui est l'un des pays les plus riches au monde, ne peut-elle pas accueillir plus de migrants ?

Gérard Collomb. L'an dernier, il y a eu **100 000 demandes d'asile en France**, et nous avons arrêté aux frontières 85 000 personnes. Alors que l'année dernière, en Europe, les demandes d'asile ont diminué de moitié — on est passé de 1,2 million à 600 000 personnes —, la France a vu, pour la troisième année de suite, ces demandes augmenter. Ce qu'il faut, c'est mener une politique d'asile qui ait trois dimensions. Une proprement internationale en lien avec les pays d'origine. Le président Macron s'est rendu dans de nombreux pays africains. Chaque fois, il y porte ce message : « Nous allons contribuer à développer des emplois chez vous » puisqu'il y a un niveau de diplôme relativement important dans un certain nombre de pays mais pas assez d'emplois. Deuxièmement, sur le droit d'asile, il doit y avoir des règles européennes communes, et le projet de loi va faire converger nos procédures avec celles existant chez nos voisins. Sinon, les migrants choisiront le pays où c'est finalement le plus facile d'être accueillis. Troisièmement : il ne faut pas simplement accueillir, il faut accueillir bien. C'est-à-dire que ceux qu'on accueille en France, il ne faut pas les condamner à une vie dans la marginalité. Il faut au contraire leur

donner un espoir et qu'ils croient que dans notre société, dans les dix à quinze ans, ils auront vraiment une chance de construire leur vie.

Aurélia Boua. [La circulaire publiée en décembre](#) tend à dissuader les migrants qui n'auraient pas droit à l'asile à venir en France. Vous croyez que ce texte va vraiment décourager ces gens qui vivent dans des conditions très difficiles chez eux ?

Cette circulaire ne vise pas à dissuader les migrants mais à mieux les orienter en allant à leur rencontre dans les centres d'hébergement d'urgence. Le dispositif national d'asile compte aujourd'hui 75 000 places, 85 000 bientôt. C'est important. Mais ce dispositif est saturé car il accueille des gens qui ont été déboutés du droit d'asile. Il y a ainsi 20 % d'Albanais dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile. Or, l'Albanie est un pays sûr. Conséquence : un certain nombre de personnes qui devraient être dans ce dispositif vont dans l'hébergement d'urgence où l'on accueille tout le monde, les réfugiés et les autres. Or nous avons là aussi laissé ce deuxième dispositif s'emboliser. Aujourd'hui, ce que nous disons, c'est simplement qu'il faut que les équipes de l'OFII, l'Office français de l'immigration et de l'intégration — et non des policiers — orientent ces migrants correctement, dans une procédure de demande d'asile quand ils souhaitent s'engager dans cette démarche, vers un logement, mais aussi le cas échéant vers un départ du territoire français pour ceux qui ne remplissent aucun droit au séjour. Il s'agit donc d'une mesure de bon sens.

Pascale Buret. Comment lutter contre les filières de passeurs ?

L'an dernier, nous avons démantelé 303 filières. Nous avons saisi des dizaines de milliers de faux documents. Cela montre que tout ceci n'est pas fait à l'échelle artisanale, mais industrielle. Nous sommes sur une échelle mondiale du crime organisé. Avec des trafics mêlés d'êtres humains, d'armes, de stupéfiants...

Serge Tissot. Pourquoi avoir augmenté la durée de détention dans les centres de rétention ?

Cette durée va passer de 45 à 90 jours parce que, pour pouvoir retourner dans certains pays, il faut avoir des laissez-passer consulaires, ce qui peut être long. La plupart des pays européens sont à 180 jours.

MINEURS ÉTRANGERS ISOLÉS : «Il n'y a pas de tout-répressif»

Nadia Violain. Que comptez-vous faire pour les mineurs non accompagnés ?

La question des [mineurs non accompagnés](#) n'est pas du ressort de ce projet de loi. En l'espace de trois ans, nous sommes passés d'à peu près 4 000 mineurs non accompagnés à environ 15 000 aujourd'hui. Ces mineurs font partie du dispositif d'aide sociale à l'enfance, parce qu'on les considère comme enfants avant de les considérer comme migrants. D'où la situation que connaissent tous les conseils départementaux aujourd'hui. A Paris, par exemple, un certain nombre d'entre eux refusent d'être accompagnés par les services sociaux. Mais il n'y a pas de tout-répressif, puisqu'ils sont pris en charge par la Croix-Rouge et toutes les associations, c'est quand même plutôt protecteur.

POLITIQUE : « Le PS : un conservatisme de gauche »

Aurélia Boua. Craignez-vous une fronde de votre majorité au moment du vote de votre loi Asile et Immigration ?

Qu'il faille convaincre un certain nombre de gens, c'est certain. Mais dès la [loi sur l'état d'urgence](#), il y avait déjà des parlementaires qui n'en voulaient pas, qui disaient que c'était attentatoire aux libertés. J'ai eu droit à des articles, à des tribunes qui disaient que je tuais les libertés. Aujourd'hui, tout le monde s'accorde à dire que sans cette loi, les rassemblements de fin d'année, comme celui sur les Champs-Élysées le 31 décembre, n'auraient pas pu avoir lieu.

Aurélia Boua. Vous avez été longtemps socialiste. La République en marche, c'est le nouveau PS ?

C'est le nouveau progressisme. De quoi en avais-je assez au PS ? Que personne ne prenne en compte les mutations de la société, et que l'on raisonne toujours, pour certains, comme si nous étions encore au XX^e siècle, au XIX^e même, où il était possible de mettre en œuvre un keynésianisme à l'ancienne, de relance de l'économie par la consommation. Or, nous vivons dans un monde global et où les technologies changent de manière accélérée. Je pense que le macronisme — « En Marche ! » est bien trouvé —, c'est le mouvement. Et que le PS incarne un certain conservatisme de gauche.

JEUNESSE ET VOCATION : « En Mai 68 je lisais Proust »

Laurent Bjai. Que faisiez-vous à l'âge d'Emmanuel Macron, à 40 ans ?

A 40 ans, j'étais député. En Mai 68 [NDLR : alors âgé de 21 ans], j'étais en fac, j'avais lu, pendant les deux semaines précédentes, tout Proust. Mon père était ouvrier métallurgiste et ma mère femme de ménage. Leur rêve n'était pas de faire la révolution prolétarienne, mais de s'acheter un appartement. Dans mon université, il y avait deux amphis : un tenu par les réformistes, l'autre par les révolutionnaires. Moi, j'étais dans le premier. Et je suis devenu un des leaders. Arrive le Congrès d'Epinal de 1971, Mitterrand me dit : « Petit gars, moi je ne veux pas m'occuper des facs, il faut aller sur le terrain, et tu vas aller sur Lyon. » Je vais à Lyon, et de fil en aiguille, je deviens maire de Lyon, puis je rencontre Emmanuel Macron, j'appelle à voter pour lui et, trois jours avant les élections, il me dit « J'ai besoin de toi, il faut que tu sois ministre de l'Intérieur ».

Entretien coordonné par Jannick Alimi et Damien Delseny

LE FIGARO – 21/02/2018

12 Immigration : les contre-propositions des élus LR



INFO LE FIGARO - Pour mettre la pression sur le gouvernement, les Républicains prévoient de déployer un contre-projet. Le Figaro dévoile plusieurs mesures sur lesquelles ont travaillé parlementaires et élus locaux LR.

«S'opposer, proposer», tel est le diptyque que veut installer Laurent Wauquiez à la tête des Républicains.

Le projet de loi Asile et immigration présenté ce mercredi en Conseil des ministres doit servir de premier exemple à cette méthode. Si les Républicains jugent insuffisantes les mesures annoncées par le gouvernement sur ces questions, ils entendent développer leur contre-projet et pousser l'exécutif à reprendre une partie de leurs propositions lors des discussions parlementaires.

Pendant trois semaines, Laurent Wauquiez, une vingtaine de députés LR (Éric Ciotti, Guillaume Larrivé, Constance Le Grip, Kamardine Mansour, etc.), de sénateurs LR (à l'instar d'Henri Leroy ou André Reichardt), et d'élus locaux comme Natacha Bouchart, maire de Calais, se sont donc retrouvés à l'Assemblée nationale et au Sénat pour affiner leur contre-projet. Il comprend une série de propositions

qui doivent être présentées mercredi au cours d'une conférence de presse au siège de LR, rue de Vaugirard à Paris.

Parmi les mesures qui ont été évoquées par le groupe de travail des Républicains, figure, selon les informations du *Figaro*, «le refus automatique de l'accueil ou l'expulsion systématique des ressortissants étrangers qui ont commis un crime ou un délit», explique un parlementaire ayant travaillé sur la question.

Si des dispositifs sont déjà prévus dans la loi pour ne pas délivrer un titre de séjour à un étranger ou le lui retirer, il faut justifier qu'il constitue une «menace grave» pour l'ordre public. Les Républicains souhaitent donc renforcer ces dispositifs pour éviter «l'arrivée en France de délinquants et criminels». Et ils s'appuient sur les propos qu'Emmanuel Macron avait tenus lors de son interview télévisée du 15 octobre 2017. «Toutes celles et ceux qui, étant étrangers en situation irrégulière, commettent un acte délictueux quel qu'il soit seront expulsés», avait déclaré le chef de l'État sur TF1 et LCI. Façon de souligner pour les Républicains, que leur mesure pourrait facilement être reprise par le groupe LREM à l'Assemblée nationale.

Dans leur contre-projet, les élus de droite envisagent également de créer un nouveau critère pour conditionner l'aide au développement accordé par la France aux pays étrangers en faisant figurer «la délivrance des laissez-passer consulaires». Ces documents sont indispensables pour les reconduites à la frontière. Selon Les Républicains, ils ne sont pas suffisamment délivrés par les pays d'origine ou de façon très variable d'un pays à l'autre. Dès lors, les cadres LR souhaitent pouvoir prendre des mesures de rétorsion contre les États qui seraient jugés récalcitrants, selon le principe du «pas de visas et pas d'aides au développement sans retour des clandestins», glisse un élu ayant travaillé sur les propositions.

Marion Mourgue

LE FIGARO – 21/02/2018

13 Loi asile et immigration : la gauche s'insurge et se prépare à riposter



Les Insoumis et les socialistes font bloc contre le projet de loi migratoire conduit par Gérard Collomb.

Le PS ne reconnaît pas **Gérard Collomb, ancien cadre socialiste** aujourd'hui chargé de conduire un projet de loi ô combien décrié par la gauche. «Tu sais au fond de toi qu'il n'y a rien d'équilibré dans la politique migratoire que tu conduis», lui a récemment écrit l'ancien premier secrétaire du PS Jean-Christophe Cambadélis, dans une lettre publiée sur le site *Huffington Post*. «Je préfère avoir ma conscience que la sienne», confie le patron des sénateurs PS, Patrick Kanner. L'ancien ministre est «interpellé» par «la forme d'alliance passée entre LREM et la droite» sur les sujets migratoires. Alors que le texte propose une augmentation de la durée de rétention, il estime que «la Bastille n'est pas loin». Et si **le rapport Taché propose une approche moins droitiste**, le sénateur ironise: «C'est une tache de douceur dans un monde de brutes.»

Marie-Laure Fages, la secrétaire nationale du PS aux droits de l'homme et à l'humanitaire, s'insurge contre un texte «inacceptable» et «déséquilibré», qui «porte une atteinte grave au droit d'asile, pourtant constitutionnellement protégé». Jeudi dernier, à l'issue de l'adoption à l'Assemblée d'une proposition de

loi sur l'application du régime d'asile européen - tour de chauffe avant l'arrivée du projet de loi Collomb -, les socialistes ont d'ailleurs décidé de déposer un recours devant les Sages.

La rue plutôt que les centres

Anne Hidalgo, qui est particulièrement confrontée aux questions migratoires à Paris, a, de son côté, adressé une lettre au ministre de l'Intérieur. «La préparation du texte n'a été assortie d'aucune concertation préalable avec les acteurs concernés», tance-t-elle. L'édile craint qu'à l'avenir les migrants choisissent la rue plutôt que les centres d'accueil par peur d'y être contrôlés. L'application de la circulaire «constituera un véritable tournant dans la politique d'hébergement» aux «conséquences durables extrêmement préoccupantes», met-elle en garde. L'été dernier, elle avait déjà soumis aux parlementaires une proposition de loi qui prévoyait, notamment, «d'inscrire dans la loi le principe de responsabilité des pouvoirs publics à offrir un premier accueil digne aux migrants venant chercher refuge».

Les députés La France insoumise Danièle Obono et Ugo Bernalicis, tous deux membres de la commission des lois, préparent un contre-projet qui sera décliné en amendements. Ils ont récemment auditionné plusieurs associations.

Le mouvement de Benoît Hamon, Génération.s, a lui aussi décidé de faire de la question des exilés - il ne veut pas parler de migrants car l'expression est jugée anxiogène -, un sujet prioritaire. «On assiste à un resserrement de la politique d'accueil inédit depuis 1945. Ce projet est indigne», attaque Aurore Lalucq, la porte-parole de l'ancien candidat à l'élection présidentielle, qui «partage l'inquiétude des ONG et de l'Église catholique». Une campagne numérique et de tracts va être lancée pour contester le texte du gouvernement et promouvoir l'idée de «visas humanitaires», déjà développée lors de la primaire de la gauche, en 2017. De son côté, le Parti communiste critique des dispositions «plus répressives depuis celles de 2011, dites de "l'identité nationale" de Sarkozy et Hortefeux».

Tristan Quinault-Maupoil

::: POLITIQUE

L'OPINION – 21/02/2018

14 Laurent Wauquiez assume sa «parole libre» et tente d'éteindre l'incendie



Le président des Républicains a dénoncé mardi soir sur BFMTV un « cirque médiatique » après quatre jours de polémiques autour de ses propos, enregistrés sans son aval

La deuxième salve d'extraits de propos tenus par Laurent Wauquiez, diffusés par « Quotidien », a de nouveau alimenté la polémique en début de semaine. Le président des Républicains y malmène, entre autres, Alain Juppé, Valérie Pécresse, le Medef, les députés de La République en marche...

Laurent Wauquiez a interrompu sa semaine de vacances. Le président des Républicains s'est rendu sur le plateau de BFMTV mardi soir pour tenter d'éteindre la polémique déclenchée par ses propos explosifs tenus devant des étudiants de l'EM Lyon, enregistrés à son insu puis diffusés par l'émission « Quotidien ».

Laurent Wauquiez affirme « assumer ». « Mon grand crime, c'est d'avoir une parole libre », s'offusque-t-il, dénonçant un « cirque médiatique ». « Il y a deux poids, deux mesures. Le système médiatique a ceux qu'ils ciblent et ceux qu'ils protègent », poursuit-il, estimant que Nicolas Sarkozy et François Fillon avaient subi « les mêmes procès médiatiques », pourfendant des « méthodes de voyou » et annonçant qu'il allait « porter plainte et saisir le CSA ». « Cela ne m'impressionne pas. Cela ne me fera pas reculer », lance-t-il encore. Déjà durant la campagne pour la présidence des Républicains, il avait employé la même stratégie : expliquer que sa capacité de résistance aux articles au vitriol dont il était l'objet était une preuve de sa détermination.

Trait d'humour. Sur le fond, il a dit regretter ses paroles à propos de la « mise sur écoute » par Nicolas Sarkozy de ses ministres, sans convaincre clairement sur les raisons pour lesquelles il avait tenu une telle accusation. Il a assuré que [sa phrase sur Valérie Pécresse](#) (« Le nombre de conneries qu'elle a pu faire ! ») relevait de l'humour mais a, en revanche, maintenu [celles sur Alain Juppé](#), accusé d'« avoir totalement cramé la caisse » en faisant flamber la dépense publique à Bordeaux.

Ses explications très fermes suffiront-elles à calmer [la première tempête qu'il affronte depuis sa prise de fonction](#) à la tête des Républicains ? Après la deuxième salve, la veille, d'extraits diffusés par TMC, le buzz était reparti de plus belle. Si [Emmanuel Macron, en déplacement aux Mureaux, a esquivé tout commentaire](#), jugeant que le président de LR « n'était pas inspirant », le président de l'Assemblée nationale, François de Rugy, et le patron du groupe LREM au Palais Bourbon, Richard Ferrand, lui ont demandé de présenter ses « excuses ». Laurent Wauquiez avait qualifié les députés LREM de « guignols d'En Marche » et, au passage, estimé que « l'équilibre des pouvoirs était une illusion » et que « donc » il y avait « une dictature totale en France ».

Silence. La CPME, comme le Medef, accusés par le président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de « ne vouloir qu'encaisser de l'argent », ont dénoncé un véritable mépris. Alain Juppé, lui, n'a pas réagi aux saillies sur sa gestion de Bordeaux. C'est son adjoint aux finances, Nicolas Florian, secrétaire départemental de la fédération LR en Gironde, qui a répliqué. « On ne brûle pas les billets à Bordeaux. On investit », a-t-il réagi, « choqué ». Au passage, Laurent Wauquiez a mis en porte-à-faux Virginie Calmels, sa première vice-présidente chez LR et la première adjointe du maire de Bordeaux. Celle-ci est prudemment restée silencieuse. Valérie Pécresse n'a pas non plus dit mot. Mais les partisans de la patronne de la région Ile-de-France ont répliqué sur les réseaux sociaux.

Quelle sera l'ampleur des dégâts pour Laurent Wauquiez ? « Cela va percoler. C'est un peu comme le "Casse-toi pauvre con !" de Nicolas Sarkozy, pronostique un élu LR. Pour un certain nombre de Français, cela avait été le prétexte ou le signe que ce président-là ne correspondait pas à l'idée qu'ils se faisaient d'un président de la République, que le costume n'allait pas. Pour Laurent Wauquiez, cela peut être un sparadrap comparable. Les Français peuvent se demander : "Et si ce n'était qu'un cynique et que, pour lui, tout n'était que calcul ?"».

[Ludovic Vigogne](#)

::: INTERNATIONAL

LES ECHOS – 21/02/2018

15 Les Européens face à la menace fiscale américaine



Les ministres européens ont mandaté la Commission européenne pour analyser l'impact de la réforme de Donald Trump

Les ministres des Finances s'inquiètent de l'impact de la réforme aux Etats-Unis. Un enjeu politique pour les Européens.

Rebelote ? Après avoir constitué un puissant facteur de [cohésion européenne en matière de défense](#), Donald Trump va-t-il exercer un effet comparable, sur le Vieux Continent, au sujet de la fiscalité ? Les ministres des Finances européens, réunis mardi à Bruxelles à Vingt-huit, ont discuté de [la réforme fiscale américaine](#) et de son possible impact dans l'Union européenne. Inquiets de ces mesures agressives, ils ont mandaté la Commission européenne pour qu'elle livre rapidement une analyse des perturbations qu'elle pourrait entraîner.

Comme l'a expliqué Bruno le Maire, le ministre français, à l'issue de la réunion, les Européens se posent deux questions : les nouvelles dispositions américaines risquent-elles d'exposer des entreprises à une double imposition, contrairement aux engagements internationaux pris par Washington ? Et sont-elles compatibles avec les règles de l'OMC ? Face à cette menace, « *nous nous réservons toutes les options* », a prévenu le locataire de Bercy.

Un moment politique

Mais derrière les postures de fermeté, c'est aussi un moment politique qui se joue pour l'Europe en matière fiscale. Car la réforme américaine, indépendamment de son caractère éventuellement répréhensible, pourrait lancer une dangereuse course vers le moins-disant fiscal en Europe. « *Que l'Irlande taxe très peu les entreprises, passe encore* », décrypte une source bruxelloise. « *Mais si les Etats-Unis jouent le même jeu, nous aurons un gros problème* », ajoute-t-elle. C'est en substance le message qu'a fait passer le même Bruno le Maire : « *ces décisions américaines doivent amener l'Union européenne à définir ce qu'est un modèle fiscal européen* ».

Convergence franco-allemande

La formule a tout d'une vieille rengaine, mais elle pourrait bénéficier d'une nouvelle dynamique, grâce à un alignement franco-allemand. Berlin et Paris ont en effet un plan - suspendu à la validation, début mars, de l'accord de coalition en Allemagne. Peter Altmaier, le ministre allemand des Finances, a apporté son soutien, mardi, au projet, d'une [convergence franco-allemande](#), d'ici à la fin de l'année, concernant la définition d'une assiette fiscale commune pour l'impôt sur les sociétés. Une source allemande au plus près du pouvoir à Berlin confirme que « *la grande diversité fiscale de l'Union est devenue un désavantage en soi* ».

Effet d'entraînement

Alors que l'épineux débat sur la [définition d'une assiette fiscale commune au niveau européen](#) n'a jamais réellement décollé, l'idée franco-allemande serait de s'entendre à deux sur cette question, afin de créer, ensuite, un effet d'entraînement en vue d'atteindre, comme toujours sur les enjeux fiscaux, l'unanimité. Quitte à offrir aux pays les plus récalcitrants des concessions dans d'autres domaines. « *On peut par exemple réfléchir à des éléments positifs sur le Brexit pour l'Irlande* », veut croire une source européenne.

Plusieurs pays ont manifesté leur intérêt, mardi, pour la démarche franco-allemande. Si celle-ci aboutissait, cela constituerait un bon test de la capacité du « moteur » franco-allemand à continuer à entraîner, dans une Union à bientôt Vingt-Sept, l'ensemble de la machine sur l'un des sujets les plus épidémiques qui soit.

Gabriel Grésillon

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien cordialement,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

